

morges

VILLE DE MORGES

La Municipalité de Morges, conformément à la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites du 10 septembre 1969 et à l'art. 3 du règlement relatif à la protection des arbres du 5 juin 1987, soumet à l'enquête publique :

Du 3 mai au 1^{er} juin 2019

Avis d'enquête

Demande d'abattage d'arbre protégé

Dossier N° : 2019/11

Situation : Ch. du Point-du-Jour 2

Parcelle N°: 1272

Propriétaire : Jonathan et Sabrina Brossard

Essence : 1 Bouleau et 2 Pins sylvestre

Motif de la demande du propriétaire : Arbres trop près des habitations.

Le dossier est au Greffe municipal, où les observations et oppositions seront reçues dans le délai légal.

Ville de Morges

Place de l'Hôtel de Ville, 1110 Morges

Morges, le 30 avril 2019

Infrastructures et gestion urbaine
le municipal


Jean-Jacques Aubert